



Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

ETAIENT PRESENTS : Madame Bernadette NEGROS, Maire ;
Monsieur Frédéric GONTIER, Monsieur Cédric ALEXANDRE, Monsieur Philippe CAUSSE, Adjoints ;
Monsieur Philippe AUZUECH, Madame Christine BOUDET, Monsieur Stéphane DESPLAS, Madame Tessa VEYRIE, Monsieur Clément BERTRAND, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Michel ARNAL, Monsieur Jean-Louis BUTACIDE, Conseillers Municipaux.

Madame Christine BOUDET a été nommée secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2024

Procès-verbal de séance

Arrêtés et délibérations

- 3 délibérations sont présentées par Madame le Maire :
 - 2024032017 DELIBERATION DM1 BUDGET ASSAINISSEMENT
 - 2024032018 DELIBERATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT
 - 2024200319 DELIBERATION AVIS COMMUNE3 ont été votées à l'unanimité,

Procès-verbal du conseil municipal précédent

- Le procès-verbal du conseil municipal du 21/02/2024 a été voté à l'unanimité,

1. ONF

Monsieur Grégory PHILIPPE, technicien territorial des forêts présente l'état des lieux des biens forestiers de la Commune. 122 hectares de terrain boisé sont la propriété de la Commune.

Il propose au conseil municipal, propriétaire, de nommer l'ONF, gestionnaire d'une partie des biens forestiers (44 hectares). Cela consiste à de la gestion courante (coupe et travaux à faire). En effet, si la commune décide d'exploiter ces biens forestiers, c'est une obligation d'avoir un gestionnaire.

Le coût annuel est de 2€/hectare en frais de gardiennage, et récupération de 10% des revenus réalisés par l'ONF. Le conseil n'a pas pris position pour cette proposition, ce point sera remis à l'ordre du jour en mai.

2. SEBELOUS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que toutes les demandes de subventions ont été faites.

Il resterait pour la commune la somme de 180 000 € à charge, sur la base de l'estimatif de l'architecte non validé à ce jour.

La pose de photovoltaïque est toujours problématique, à cause de la ligne à haute tension. Pourtant, lors de la visite d'ENEDIS, il a été constaté que la ligne de haute tension est à 4 m au-dessus du faitage (limite 3 m). Malgré cela C2A et AVENTO, sociétés loueuses, demandent à ENEDIS le déplacement de la ligne. Suivant le coût, ils se réservent le droit de se retirer du projet.

Nous devrions avoir connaissance du coût du déplacement de la ligne en avril, en espérant que cela ne remette pas en cause les travaux de réhabilitation des SEBELOUS.

3. ASSAINISSEMENT

- Le Conseil Municipal décide de garder les mêmes tarifs de la redevance assainissement que l'an passée. (2024032018 DELIBERATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT)
- Le Conseil fait le point sur les nouveaux branchements suite aux travaux d'assainissement collectif dans les hameaux. Un courrier va être envoyé à ce sujet accompagné d'un document rappelant les règles d'usage des utilisateurs de l'assainissement collectif. Nous en profiterons pour rappeler ces règles d'usage aux autres habitants.
-

Les travaux se poursuivent sur chaque station.

Au SEBELOUS, la station n'étant pas hermétique, il a fallu créer un trop plein qui se déverse dans le fossé. La société SA2P a drainé l'eau à l'aide d'une autopompe.

La Mairie doit contacter la DDT pour l'autoriser à nettoyer le fossé sur 20 m. L'épandage est saturé car les pompes tournent en permanence, et fini par rejeter de l'eau claire.

Ce point est surveillé très régulièrement par le conseil municipal.

4. LA PARRO

Des dégâts ont été constatés sur la route « neuve » près de l'entrée de l'extension de la voie communale.

M. Sébastien JAUDON, géomètre, a demandé à M. PROU de la Communauté de Communes, de venir vendredi prochain lors de la réunion de chantier, afin qu'il constate et valide la remise en état par l'entreprise des dégâts occasionnés.

5. DIVERS

- a. Madame le Maire expose la délibération sur le PLUi, elle explicite les modifications concernant la Commune de Sauclières :

- Modification d'usage de parcelles agricoles pour permettre aux propriétaires de pouvoir installer une grange.
- L'accès du futur lotissement accepté comme réalisé.
- Modification d'usage de parcelles naturelles pour permettre aux propriétaires de pouvoir modifier un bâtiment existant.

Des demandes de poses de pompes à chaleur par des propriétaires de maisons au centre du village ont été faites. Le conseil municipal débat sur le fait d'accepter ou non ses poses et sous quelles conditions. Les demandes seront traitées au cas par cas.

- b. Madame le Maire expose qu'une régularisation foncière « rue de la Prison » doit être décidée après le passage du géomètre. Elle propose la somme de 50€ à chaque ancien propriétaire.
- c. La pose des plaques débutera jeudi 21 mars. Mme Carole TELEMAQUE se charge de la pose sur le bourg. M. Jacky GARCIA se chargera de la pose dans les hameaux. La pose s'étalera sur 2 semaines.

Date prochain Conseil Municipal

Mercredi 10 avril 2024 à 20h30

Levée de séance : 23h00